Nations Unies S/PV.8428

Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8428e séance

Lundi 17 décembre 2018, à 17 h 20

New York

Président :	M. Ipo	(Côte d'Ivoire)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	Mme Cordova Soria
	Chine	M. Zhang Diabin
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Éthiopie	M. Amde
	Fédération de Russie	M. Volgarev
	France	M. Melki
	Guinée équatoriale	M. Ondo Nzang
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Albanai
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	Mme Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

18-44414 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 17 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés des présidents sortants de ses organes subsidiaires, dans l'ordre chronologique des dates auxquelles les décisions correspondantes du Conseil ont été adoptées : S. E. l'Ambassadeur Kairat Umarov, Représentant permanent du Kazakhstan, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011); S. E. l'Ambassadeur Taye Atskeselassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie et Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique; S. E. Mme Verónica Cordova Soria, Représentante permanente adjointe de l'État plurinational de Bolivie, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004); S. E. l'Ambassadeur Karel van Oosterom, Représentant permanent des Pays-Bas et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006); et S. E. l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, et Président du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Umarov.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation ivoirienne d'avoir organisé cette séance d'information et de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité en tant que Président sortant des comités des sanctions suivants : le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), sur les Taliban; et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

Étant donné que le mandat du Kazakhstan au sein de cet organe important prend fin le 31 décembre, et que nous ne sommes pas réunis de façon ordinaire comme pour la présentation de rapports officiels, je souhaite en profiter pour faire part au Conseil de certaines de mes réflexions.

À la présidence du Comité 1267 et du Comité 1988, notre principal objectif était de garantir la pleine exécution des mandats essentiels de ces deux organes subsidiaires. En dirigeant les travaux des Comités, le Kazakhstan s'est efforcé d'être transparent, a strictement respecté les règles de procédure et s'est abstenu de politiser les questions à l'examen.

Vu que la menace terroriste change et évolue, nous nous réjouissons d'être parvenus cette année à actualiser et adopter les directives concernant la conduite des travaux du Comité 1267 et du Comité 1988, dont nous espérons qu'elles amélioreront sensiblement le fonctionnement des organes et les rendront plus efficaces. Cela dit, mon message à nos successeurs est le suivant : ne levez pas le pied. Il reste beaucoup à faire pour améliorer le travail des Comités.

Durant la séance du Conseil tenue le 6 février (voir S/PV.8175), sous la présidence koweïtienne, sur la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité, plusieurs États Membres de l'Organisation ont beaucoup critiqué le fait que les échanges de nos comités des sanctions soient privés. Des voix se sont notamment élevées quant au manque de transparence des délibérations, et au fait qu'il n'était pas possible de procéder à des évaluations objectives et réalistes, émettant des doutes sur la possibilité de demander des comptes au Conseil de sécurité. Dans ces circonstances, ces vues doivent être prises au sérieux et abordées de manière responsable.

Les problèmes soulignés sont en train d'être partiellement résolus par la pratique actuelle qui consiste à ce que le Président organise régulièrement des réunions d'information publiques à l'intention des États Membres intéressés. Cette habitude a été saluée par les États qui ont assisté aux réunions, lesquels ont

exprimé le souhait que la pratique soit maintenue. Par conséquent, nous encourageons vivement les Présidents qui prendront notre suite, ainsi que les membres du Conseil, à s'inscrire dans cette tradition, qui donne aux États Membres l'occasion d'interagir avec le Comité.

Pour améliorer la transparence des travaux du Conseil, on pourrait aussi inviter les États Membres intéressés à des réunions officieuses du Comité pour entendre les rapports du Président et faire des observations durant un temps prévu à cet effet; cela renforcerait la confiance mutuelle. Je crois qu'il faut offrir une telle occasion à tous les États Membres dont les intérêts sont touchés par l'inscription de personnes ou d'organisations. À l'heure actuelle, conformément au Règlement intérieur, ces États se trouvent cités dans les documents parce que leur territoire a été utilisé par des terroristes ou des groupes terroristes, mais ils ne le savent qu'une fois parue la publication officielle.

Ces États n'ont pas la possibilité de présenter leurs preuves au Comité avant qu'une décision soit prise ni de contester les informations fournies par un autre État, pour la simple raison que l'État à l'origine de l'inscription n'est pas en contact avec l'État concerné. En outre, les membres du Comité et les experts de l'Équipe de surveillance sont tenus par la politique relative au respect de la vie privée, ce qui n'est pas jugé équitable ni transparent.

Dans ce contexte, la transparence est cruciale pour le travail des Comités, en particulier dans le domaine des sanctions. Les États Membres concernés devraient être au fait des procédures d'inscription et de radiation, communiquer les renseignements dont ils disposent de manière à conférer au processus un maximum d'objectivité et d'équité, avoir connaissance de l'état d'avancement de l'examen des affaires et être à même de comprendre parfaitement les obligations qui leur sont faites. Sans la transparence requise, le travail des Comités sera de plus en plus exposé à la politisation et au règlement de comptes entre pays. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour favoriser le respect des normes les plus élevées de transparence quand le Conseil examine des questions qui ont des conséquences sérieuses et considérables pour tel ou tel État Membre. Ce n'est pas nouveau; j'ai abordé le sujet au Comité et j'en ai déjà parlé.

En outre, les visites du Président dans des pays donnés renforcent la collaboration entre les comités des sanctions et les États Membres. Elles contribuent à informer les États Membres sur les activités du Comité et font que ceux-ci sont plus enclins à mettre leurs connaissances au service des travaux du Comité.

Le Comité 1988 a été spécialement conçu pour aider le Gouvernement afghan à restaurer la paix et la stabilité grâce au régime de sanctions imposé aux Taliban. L'efficacité du régime est manifeste car la levée des sanctions imposées aux Taliban est l'une des conditions clefs de l'ouverture de négociations. Toutefois, l'efficacité générale des sanctions du Comité 1988 repose sur la coordination étroite avec le Gouvernement afghan et sur son travail concernant les procédures d'inscription et de radiation.

Selon nous, une telle pratique contribuera plus avant à l'obtention d'informations de première main plus fiables et à la compréhension de la situation actuelle sur le terrain, ce qui nous permettra de faire un usage plus efficace des régimes de sanctions afin d'entamer un dialogue pacifique en Afghanistan.

Pour moi, le moment le plus mémorable de ma présidence du Comité sur la Somalie et l'Érythrée a été ma visite dans la région de la Corne de l'Afrique en mai. Cette visite était la première depuis 2010 et a comporté diverses réunions significatives avec les dirigeants régionaux au plus haut niveau, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres acteurs majeurs. Après la visite, le Comité a adopté des recommandations importantes visant à renforcer l'application de l'embargo sur les armes et de l'interdiction du charbon en Somalie. La visite s'est traduite par une meilleure compréhension des méprises et des attentes locales quant au régime de sanctions. J'encourage donc les futurs présidents du Comité à continuer de se rendre régulièrement en Somalie et dans la région.

Il faut bien comprendre que le régime de sanctions en vigueur n'est pas une punition infligée à la Somalie. Au contraire, l'embargo sur les armes est utile pour améliorer le contrôle exercé sur le vaste afflux d'armes à destination du pays, par les voies officielles et par la contrebande.

S'agissant de l'amélioration de la gestion des armes et munitions, il importe que le Secrétariat et les organismes des Nations Unies compétents qui opèrent sur le terrain maintiennent leur appui aux autorités somaliennes. Le Comité devrait également soutenir et aider ce pays en conflit dans ses efforts tendant à se relever au moyen d'orientations constructives plutôt qu'en le punissant. L'engagement et l'action coordonnée de tous les États Membres de l'ONU pour la mise en

œuvre de l'interdiction d'exporter du charbon de Somalie auront également un effet positif sur la lutte contre les terroristes, qui verront ainsi leurs revenus sensiblement réduits.

Le fait nouveau le plus important de cette année – et j'espère que tous les membres du Conseil seront d'accord – a été la normalisation historique des relations entre les pays de la Corne de l'Afrique, normalisation initiée et portée par l'Éthiopie. Nous avons pu voir comment le dialogue pacifique, la volonté politique et l'attachement à l'intérêt supérieur des peuples peuvent radicalement faire évoluer la situation entre des pays qui s'affrontent depuis de nombreuses années. Il est gratifiant de noter que cette vague positive a balayé toute la Corne de l'Afrique et culminé avec la levée des sanctions imposées à l'Érythrée. Ma délégation a eu le grand honneur et le privilège de faire partie de ce processus. Afin de préserver et de multiplier ces réalisations, il importe maintenant que l'Union africaine et l'ONU agissent de concert pour renforcer la coopération économique entre les pays de la région et créer des conditions propices à leur prospérité. Nous notons et appuyons la décision du Secrétaire général Guterres de nommer, précisément à cette fin, un envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique.

Je suis également convaincu qu'un respect plus strict et une application plus complète du régime de sanctions peuvent être obtenus en améliorant l'efficacité de l'information et la compréhension mutuelle. À cet égard, nous avons instauré la pratique consistant à diffuser régulièrement des communiqués de presse sur le travail du Comité des sanctions pour faire connaître nos activités à un public plus large et ainsi mobiliser un soutien plus étendu.

Pour terminer, je tiens à exprimer la gratitude sincère de ma délégation à tous les membres des trois Comités pour leur coopération. Je remercie aussi les médiateurs, les secrétariats et les groupes d'experts des trois organes subsidiaires pour leur dévouement et le professionnalisme à l'appui du Président dans ses tâches quotidiennes. Je remercie tout particulièrement les interprètes; sans leur aide, nous ne serions pas en mesure d'accomplir pleinement notre travail. Au nom de notre délégation, je remercie tous les États Membres pour leur soutien et leur coopération durant les deux ans de présidence de notre pays, notamment les délégations afghane, malaisienne, singapourienne, philippine, somalienne, éthiopienne, djiboutienne et russe et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. J'assure aux futurs présidents qui remplaceront le Kazakhstan à la tête du Comité concernant l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, du Comité concernant les Taliban et du Comité concernant la Somalie qu'ils peuvent compter sur notre inébranlable coopération à tout moment. Nous leur souhaitons tout le succès possible dans ces tâches importantes.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Umarov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Amde.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de rendre compte des activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le présent exposé couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre. Mon prédécesseur a assumé la présidence de janvier 2017 à septembre 2018, moment où j'ai pris sa succession. Le représentant de la Côte d'Ivoire a assumé la vice-présidence tout au long de la période considérée. Je tiens à les féliciter tous les deux de leur excellent travail.

Je précise aussi que le texte de mon exposé a été distribué aux membres du Groupe de travail spécial, qui l'ont approuvé. Aux fins de concision, je soulignerai uniquement quelques-uns de ses éléments les plus importants.

Le Groupe de travail spécial s'est réuni le 9 février afin de passer en revue ses activités pour l'année courante. Plusieurs membres ont exprimé leur appui à l'idée de tenir des réunions sur des aspects propres à tel ou tel pays. On a suggéré que le Groupe pourrait s'inspirer de la déclaration présidentielle S/PRST/2018/1, qui trace les grandes lignes d'une approche régionale de la prévention et du règlement des conflits. Des membres ont également proposé des échanges plus intensifs entre le Groupe et la Commission de consolidation de la paix pour faire œuvre de prévention des conflits. Dans cette logique, d'aucuns ont considéré qu'il faudrait communiquer davantage avec les représentants des organisations régionales et sous-régionales. Compte tenu de sa mission d'examiner la prévention, l'alerte rapide et l'intervention précoce, on a aussi recommandé que le Groupe jouisse d'une souplesse suffisante pour se saisir de questions qui ne figurent pas nécessairement dans son programme de travail provisoire. Néanmoins, certains ont mis en garde contre la multiplication de réunions sur le même sujet. Les membres ont donc

approuvé le programme de travail provisoire proposé par le Président.

En plus de sa pratique en vigueur qui consiste à traiter des questions thématiques soulevées par les États Membres, le Groupe de travail spécial a tenu, durant la période considérée, des discussions utiles sur trois situations propres à un pays. Premièrement, le 11 janvier, il a consacré une réunion aux problèmes rencontrés et à la voie à suivre en ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo. Deuxièmement, le 2 avril, il a examiné les problèmes rencontrés et la voie à suivre en ce qui concerne la situation en Guinée-Bissau. Troisièmement, le 31 mai, il a réfléchi aux moyens d'éviter un retour en arrière et de pérenniser la paix en ce qui concerne la situation en République centrafricaine. Ces débats ont donné aux États Membres la possibilité d'échanger des vues en toute franchise en dehors du Conseil de sécurité.

Le Groupe de travail a tenu une réunion le 8 juin sur la voie à suivre en ce qui concerne la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA). Cette réunion a eu lieu en liaison avec une visite à New York du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour un atelier sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies et les questions connexes, et la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ont également participé à la réunion des représentants du secrétariat de paix et de sécurité de l'UA et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Cette réunion, première en son genre, a été l'occasion d'échanges utiles entre experts des États membres des deux Conseils sur les moyens de renforcer leur coopération sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Les représentants se sont réjouis de la réunion et ont mis l'accent sur le fait qu'il importait de continuer à améliorer la coopération. Ils ont souligné la nécessité d'œuvrer à une compréhension commune des problèmes, y compris les causes profondes des conflits, et suggéré qu'il convenait d'accroître le partage d'informations et la coopération entre l'UA et l'ONU. Ils ont appelé l'attention sur le besoin de coopération à propos de la date des réunions d'information et du moment où les décisions sont prises. Les orateurs ont aussi évoqué une institutionnalisation des échanges entre le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Président du Conseil de sécurité de l'ONU, par exemple par visioconférence, et une harmonisation des programmes de travail respectifs des deux Conseils. Ils ont également insisté sur l'intérêt du rôle des membres africains du Conseil de sécurité quant à la transmission aux autres membres du Conseil de renseignements sur les activités du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Il a par ailleurs été fait la suggestion importante de convoquer des réunions consultatives communes entre les membres des deux Conseils afin d'arrêter des thèmes clairs et d'axer l'action sur les résultats. Des échanges sur les questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour et sur les projets de communiqués conjoints bien en amont des réunions permettraient aux représentants de se concentrer sur leurs délibérations. Il a aussi été proposé que les deux Conseils tiennent des réunions plus fréquentes, y compris par visioconférence. Les orateurs ont également fait part de leurs vues sur la douzième réunion consultative conjointe annuelle qui devait avoir lieu le mois suivant, appelant à un amincissement de l'ordre du jour, encourageant des visites communes sur le terrain et discutant des modalités de telles visites.

Le Groupe de travail spécial a tenu en juin une réunion conjointe avec le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, sur le thème de la réforme institutionnelle de l'Union africaine et sa contribution au renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cette réunion, M. Donald Kaberuka, Haut Représentant l'Union africaine pour le financement de l'Union et le Fonds pour la paix, a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les réformes en cours de l'UA et du Fonds pour la paix – y compris les objectifs et le financement – et les efforts à déployer pour créer une zone de libre-échange continentale en Afrique. M. Kaberuka a également souligné l'avantage présenté par les organisations régionales, et le rôle qu'elles jouent dans la légitimité régionale, leur expérience et leur connaissance du terrain, et leur aptitude à agir vite. Il a fait ressortir la nécessité de veiller à ce que l'Union africaine soit en mesure de tirer profit de ces avantages, ajoutant que les moyens militaires et les ressources financières ne suffisaient pas pour instaurer la paix et la stabilité. La prospérité économique, la création d'emplois et la mise en œuvre de projets de développement s'imposaient aussi. Au cours des discussions, les membres ont salué les efforts de réforme et identifié les domaines sur lesquels il faudrait mettre l'accent, et insisté sur le besoin d'intensifier la coopération et d'améliorer la répartition des tâches entre l'ONU et l'Union africaine. Ils ont également mis

en évidence les difficultés dues au manque de concours financier soutenu pour les opérations d'appui à la paix de l'UA.

En novembre, à la faveur d'une réunion conjointe, les experts du Groupe de travail spécial et du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix ont passé en revue les progrès quant au cadre réglementaire de l'Union africaine relatif aux droits de l'homme pour les opérations de paix de l'UA. Ils ont entendu des exposés du Chef adjoint du Groupe des réformes institutionnelles et du Chef du Groupe de l'élaboration des politiques de la Division des opérations d'appui à la paix de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ils ont fourni des informations actualisées sur les efforts de l'Union africaine en ce qui concerne le Fonds pour la paix, le règlement financier et les règles de gestion financière, la formation préalable au déploiement et le cadre réglementaire touchant les droits de l'homme et l'exploitation et les violences sexuelles, ainsi que la coopération entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU. Cette réunion a été l'occasion pour les membres d'échanger des vues sur ces aspects et des points connexes, notamment la question importante du financement des opérations d'appui à la paix de l'UA.

Tout au long de mon propre mandat au sein du Groupe de travail, et pendant celui de mon prédécesseur, l'importance des débats par pays a été mise en avant. Outre les discussions thématiques, nous avons tous deux été clairs au sujet de notre espoir que cela revitalise les travaux du Groupe. Il nous apparaît que les réunions par pays tenues en 2018 ont permis des échanges riches et constructifs. Elles se sont révélées particulièrement utiles lorsqu'elles ont eu lieu avant des délibérations pertinentes, pour décision, du Conseil de sécurité ou d'autres organes. Le Président a vigoureusement recommandé que le Groupe de travail continue aussi de faire figurer des questions particulières à un pays dans son programme de travail. Il ne fait aucun doute que le Groupe de travail continue de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de faciliter les préparatifs et les échanges concernant les réunions consultatives conjointes et d'autres activités des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Président du Groupe de travail rappelle que, au paragraphe 18 de sa résolution 2033 (2012), le Conseil de sécurité a décidé d'assurer le suivi des communiqués des réunions consultatives annuelles des deux Conseils, notamment dans le cadre du Groupe de travail. Le Président a vivement recommandé au Groupe de travail de continuer en ce sens. Il note également à cet égard que la discussion tenue en 2018 avec les membres du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a nettement contribué au renforcement de la coopération entre les deux Conseils sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Elle a en particulier aidé à préparer la douzième réunion consultative conjointe, qui a eu lieu le 19 juillet courant. Le Président recommande d'encourager à l'avenir la tenue d'échanges similaires.

Alors que nous arrivons à la fin de notre mandat et passons la présidence du Groupe de travail spécial à l'Afrique du Sud, je souhaite à l'Ambassadeur Jerry Matjila, de l'Afrique du Sud, et à son équipe toute la réussite possible dans l'exercice de leurs responsabilités. Comme notre rapport le montre, je pense, le Groupe de travail spécial est particulièrement important pour l'Afrique et pour la relation entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Je suis convaincu que l'Ambassadeur Matjila et son équipe mettront tout en œuvre pour rehausser le rôle du Groupe de travail et contribuer à renforcer encore la coopération entre les deux Conseils dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Amde de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Cordova Soria.

Mme Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je profite de l'occasion pour rendre compte brièvement des activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et des perspectives et difficultés qui caractériseront à l'avenir l'action du Comité dans sa tâche consistant à superviser l'application de cette résolution.

Après que nous avons pris la présidence du Comité, les travaux ont été accomplis dans le cadre de l'examen large et exhaustif de l'application quinquennale de la résolution 1540 (2004), sur la base de la résolution 2325 (2016), qui a été adoptée en décembre 2016 et où l'accent est mis sur l'importance de fournir aux États qui en font la demande une assistance efficace pour répondre à leurs besoins. Dans ce contexte, on a intensifié les efforts pour promouvoir la pleine application de la résolution 1540 (2004) par tous les États.

Nous avions également à cœur de rester concentrés sur la prévention de la prolifération, à destination des acteurs non étatiques, notamment les terroristes, des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes. Je dois souligner ici que nous avons toujours gardé à l'esprit que la résolution 1540 (2004) est une plateforme de coopération visant précisément à empêcher que des acteurs non étatiques aient accès à ces types d'armes de destruction massive. Nous voulions faire clairement valoir que, sans coopération, il serait impossible de combattre le problème à l'échelle mondiale.

S'agissant des rapports nationaux, nous avons continué d'encourager les 17 États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur premier rapport national en janvier 2017. Par le dialogue avec ces États, y compris en envoyant des lettres, et par des échanges directs et des réunions bilatérales avec les Représentants permanents des Missions auprès de l'ONU ici à New York, nous les avons encouragés à adresser leur premier rapport au Comité conformément aux résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016). J'ai donc le plaisir d'informer le Conseil qu'en 2017 nous avons reçu les premiers rapports nationaux de la Guinée équatoriale et du Zimbabwe. Cette année, nous avons reçu les rapports nationaux de la Guinée-Bissau, du Timor-Leste et des Comores. Le nombre total d'États qui ont soumis des rapports nationaux s'élève maintenant à 181 sur 193 États Membres.

Concernant la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, nous pouvons dire que, pour atteindre plusieurs de nos objectifs, nous avons travaillé en étroite collaboration avec plusieurs organisations internationales, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales, qui ont été en mesure de répondre aux demandes d'assistance. Pour ce qui a trait aux coordonnateurs nationaux, les États ont été encouragés – tant leur capitale que leur Mission permanente auprès de l'ONU ici à New York – à renseigner le Comité au sujet de leurs coordonnateurs pour la résolution 1540 (2004).

À propos de la mise en œuvre volontaire des plans d'action nationaux, c'était une autre priorité pour le Comité, œuvrant avec le soutien des organisations régionales et sous-régionales. Le Comité a continué de promouvoir l'échange d'expérience, y compris par des évaluations par les pairs, pour évaluer et renforcer les pratiques efficaces dans l'application de la résolution 1540 (2004).

En termes d'assistance, le Comité, avec l'appui de son groupe d'experts et du Bureau des affaires de désarmement, est prêt à coopérer et, si on lui demande, à fournir une aide aux États dans leurs efforts d'application de la résolution 1540 (2004). Cela contribuera à la réalisation de l'objectif commun de prévenir l'emploi catastrophique d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques.

Quant à l'examen complet de la résolution 1540 (2004) avant la fin du mandat en 2021, les travaux du Comité et de son groupe d'experts durant cette période ont été accomplis dans le contexte du prochain examen complet de la résolution, qui aura lieu avant l'expiration du mandat du Comité 1540 le 25 avril 2021. C'est pourquoi, à la suite de la révision complète des matrices en 2016 et de la révision de leur format en 2017, les matrices existantes du Comité ont adopté un nouveau format en 2018 pour permettre des mises à jour et un passage en revue systématique de toutes les informations requises. À cet égard, le groupe de travail sur l'assistance a examiné et approuvé une méthode pour la révision systématique des matrices avant le prochain examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui sera terminé avant le 25 avril 2021.

S'agissant de la nomination des experts et du coordonnateur du Groupe d'experts, le 24 décembre 2017, le Secrétaire général a assigné six nouveaux experts au Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), qui appuie le Comité. Ces experts ont pris leurs fonctions en avril 2018. Il convient de mentionner que le Secrétaire général a également nommé un nouveau coordonnateur, sur la recommandation du Comité.

En ce qui concerne l'utilisation du site Web, cet espace est constamment actualisé et s'avère d'une grande aide pour les États qui ont besoin d'un accès à distance afin d'obtenir des informations sur les travaux du Comité. Il convient de souligner que durant cette période, le Président, les membres du Comité et les experts ont participé à de nombreuses activités de sensibilisation. Pour participer le plus possible à l'exécution de ses fonctions, lorsque le Président ne pouvait assister à un événement pertinent, des messages enregistrés lui ont été envoyés. Ces messages sont devenus un outil important dans ces circonstances, et ils ont tous été mis en ligne sur le site Web.

Pour conclure, conformément au paragraphe 11 de la résolution 2325 (2016), nous estimons qu'il faut mettre

au point une approche, s'agissant de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports, qui tienne compte de la spécificité des États au regard, notamment, de leur capacité de fabriquer et d'exporter des élément connexes, en vue de consacrer en priorité les efforts et les ressources aux tâches qui sont les plus nécessaires, sans remettre en cause la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) dans son intégralité. Il faut encourager l'expansion et entreprendre des initiatives qui permettront de renforcer les capacités des points de contact nationaux. Il est impératif de mettre au point un processus d'assistance plus efficace, en coopération avec les partenaires internationaux, pour appuyer les États Membres.

À court terme, il nous semble important de renforcer les stratégies supplémentaires, notamment l'actualisation et l'utilisation constantes du site Web du Comité, ainsi que l'enregistrement de messages, qui permettent au Président de participer à un plus grand nombre d'événements. Il faut tenir compte de l'échéance fixée pour l'adoption du programme de travail, à savoir le 31 janvier prochain. Nous attachons également de l'importance à la désignation anticipée de nouveaux experts pour remplacer ceux dont le mandat arrivera à expiration durant l'exercice 2019.

Cela suppose également de désigner un nouveau coordonnateur du Groupe d'experts puisque, sur la base de l'expérience bolivienne, il a fallu sept mois rien que pour désigner les nouveaux experts, une période durant laquelle le Comité n'a pu s'appuyer que sur trois experts.

Au nom de la délégation et du Gouvernement boliviens, je remercie le Groupe d'experts de son appui et de sa contribution tout au long de ces deux années productives. Je tiens également à saluer le travail accompli par le Secrétariat et tous les membres du Comité. Je les remercie de leur appui et de leur coopération durant les deux années de présidence bolivienne.

Enfin, je félicite la délégation indonésienne de son élection en tant que nouvelle Présidente du Comité. Nous sommes certains qu'elle accomplira un travail remarquable à la tête de cet important comité.

Le Président : Je remercie Mme Cordova Soria de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Van Oosterom.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai eu l'honneur de remplir cette année le double rôle de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), concernant les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, et de facilitateur de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), sur l'Iran. Je remercie sincèrement le Conseil de me donner l'occasion de partager mes observations sur l'année écoulée, alors que nous nous préparons à passer le relais à mes collègues allemand et belge.

Nous avons fondé nos activités sur l'excellent travail et les efforts de l'Italie, à qui nous avons succédé dans le contexte du mandat non permanent partagé par nos deux pays en 2017 et 2018. Je tiens à saluer le travail effectué par Sebastiano Cardi en sa qualité de Président du Comité 1718 et de facilitateur de la formation 2231 en 2017.

Je saisis cette occasion pour souligner trois questions : les travaux du Comité 1718, les travaux de la formation 2231, et j'ajouterai quelques réflexions personnelles sur le système des organes subsidiaires et les améliorations que le Conseil pourrait y apporter. Comme la recommandation que vient de formuler la représentante de la Bolivie, elles seront d'ordre pratique.

Je vais commencer par la première question, le Comité 1718. Compte tenu de l'expansion importante du régime de sanctions sur la base de résolutions adoptées à la fin de l'année dernière, la portée, la pertinence et la magnitude des travaux du Comité ont considérablement augmenté cette année. Je vais souligner brièvement trois aspects majeurs des travaux accomplis par le Comité.

Premièrement, le Comité a continué de veiller à la mise en œuvre du régime de sanctions, ce qui en soi a constitué une tâche extrêmement difficile compte tenu de la complexité du régime de sanctions, qui est très exhaustif. Nous nous efforçons de fournir des directives aux États Membres, d'organiser des exposés publics à l'intention de tous les États Membres de l'ONU et des réunions d'information pour les cinq groupes régionaux. Nous sommes convaincus que ces efforts permettront de continuer à améliorer l'application des sanctions.

Deuxièmement, cette année, le Comité a facilité des initiatives diplomatiques visant à régler par des moyens pacifiques la situation sur la péninsule coréenne. Nous avons accordé des dérogations aux sanctions, par exemple, pour permettre à des représentants de la République populaire démocratique de Corée de participer aux pourparlers diplomatiques à Pyongyang, Panmunjom et Singapour. Bien sûr, le Comité a

également appuyé la mise en œuvre de la déclaration de Panmunjom en accordant plusieurs dérogations, notamment pour étudier la question d'une ligne de chemin de fer intercoréenne.

Troisièmement, le Comité s'est efforcé d'atténuer les conséquences humanitaires des sanctions, ce qui tenait à cœur à tous les membres du Comité. Nous avons établi des contacts avec plusieurs acteurs humanitaires, notamment le Coordonnateur résident des Nations Unies à Pyongyang, et fourni des directives supplémentaires aux acteurs humanitaires concernant l'obtention de dérogations humanitaires. Le Comité a également accordé plusieurs dérogations humanitaires pour qu'une aide humanitaire soit acheminée en République populaire démocratique de Corée, et il continue d'envisager de nouvelles dérogations.

J'en viens à ma deuxième observation, la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2016). Nous savons tous, comme nous en avons discuté la semaine dernière au Conseil (voir S/PV.8418), que cette résolution approuve le Plan d'action global commun et a marqué une évolution fondamentale dans la manière d'aborder la question du nucléaire iranien. En tant que facilitateur cette année, nous nous sommes employés à appuyer et améliorer la mise en œuvre de la résolution en facilitant les pourparlers, la transparence et le commerce – les pourparlers en collaboration avec toutes les parties pertinentes et en examinant les violations possibles de la résolution, la transparence en élaborant des rapports détaillés et équilibrés, et le commerce en encourageant l'utilisation de la filière d'approvisionnement. Comme nous en avons également discuté la semaine dernière, le Plan d'action s'est heurté à des problèmes après le retrait des États-Unis et la réimposition par les États-Unis de sanctions contre l'Iran. Toutefois, le cadre de la résolution 2231 (2016), adoptée à l'unanimité, reste en place et la filière d'approvisionnement est opérationnelle et efficace. J'ai mentionné la semaine dernière les chiffres que nous examinons cette année. Je conclus sur ce point en soulignant que la résolution 2231 (2016) et le Plan d'action bénéficient d'un large appui de la part des États Membres de l'ONU.

Cela m'amène à ma troisième observation, concernant certaines réflexions personnelles. Je mentionnerai sept points cette fois-ci, et non trois.

Premièrement, un examen des travaux du Comité 1718 révélera qu'il a un impact concret sur le terrain en prévenant de nouveaux contournements des sanctions, en facilitant le processus diplomatique et en s'efforçant d'atténuer les conséquences humanitaires néfastes.

Deuxièmement, on ne soulignera jamais assez l'importance que revêt l'unité du Conseil. Lorsque le Conseil est uni, il a un pouvoir énorme et une influence profonde sur la paix et la sécurité. Il est crucial de maintenir cette unité, en particulier sur les questions dont est saisi le Comité 1718.

Troisièmement – je pense que c'est une observation d'ordre plus général –, les groupes d'experts, en particulier leurs rapports, constituent la pierre angulaire des régimes de sanctions de l'ONU. Leurs rapports sont essentiels à la prise de décisions par le Comité, le Conseil et les États Membres. Les groupes doivent pouvoir faire leur travail de manière efficace et sûre, et leur intégrité doit être protégée. En outre, nous sommes fermement convaincus que le processus de sélection des membres des groupes doit être basé sur le mérite. Tous les candidats qui ont les connaissances et les compétences requises doivent être pris en compte, indépendamment de leur nationalité. En général, les groupes qui sont sous l'autorité du Conseil bénéficieraient de la présence d'un plus grand nombre d'experts représentant l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Quatrièmement, la mise en œuvre effective des sanctions pose des difficultés à de nombreux États Membres, en particulier ceux qui ne parviennent pas à s'acquitter de leurs obligations par manque de capacités. Le monde des comités de sanctions est parfois un univers souterrain pour l'ensemble des États Membres de l'ONU, comme notre collègue indien l'avait appelé, plus tôt cette année, pendant un débat du Conseil de sécurité sous la présidence koweïtienne (voir S/PV.8175). Il reste donc primordial que le Conseil communique davantage, notamment au moyen d'un site Web d'information, comme d'autres membres l'ont mentionné également. Le Conseil ne saurait sous-estimer le volume de travail que représente l'accumulation des obligations de présentation de rapports et mise en oeuvre pour les États Membres. Cela constitue indiscutablement une gageure pour les plus petits États Membres. Une plus grande rationalisation et une meilleure harmonisation des exigences de présentation de rapports et de mise en oeuvre entre les comités seraient utiles et positives, car actuellement la mise en œuvre est difficile pour une grande partie des États Membres.

Cinquièmement, présider un organe subsidiaire peut aussi constituer une gageure. Nous félicitons la Suède de son initiative de commencer un guide des

meilleures pratiques présentant les méthodes de travail des comités. De concert avec la Belgique et l'Australie, nous appuyons les efforts de la Suède et attendons avec intérêt leurs résultats. Nous espérons que cet outil contribuera à l'efficacité du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires.

Sixièmement, pour en revenir au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), le volume de travail de ce comité dépasse largement celui de tout autre, comme nous en a informés la Division des affaires du Conseil de sécurité à travers les statistiques qu'elle compile. À ce jour, cette année, le Comité a reçu plus de 337 notifications et demandes d'avis, tandis que 649 notes officielles ont été distribuées aux membres du Comité. Ces chiffres illustrent le fardeau considérable que représente une présidence pour l'équipe du Président, le Secrétariat et le Groupe d'experts. Il s'agit tout simplement d'un volume de travail gigantesque.

Cela m'amène à ma septième et dernière observation, qui concerne le système entourant les comités de sanctions. Le nombre total d'organes subsidiaires du Conseil a nettement augmenté depuis l'an 2000, passant de 10 à 30. Si le Conseil maintient la pratique d'attribuer les présidences exclusivement aux membres élus, il continuera de faire peser un fardeau disproportionné sur les missions permanentes des membres élus, en particulier celles qui ont des équipes plus réduites. Franchement, ce n'est pas viable. En conséquence, selon nous, il est indispensable que le Conseil convienne d'un nouveau système. Qu'il me soit permis de présenter quelques caractéristiques possibles d'un nouveau système.

Premièrement, il pourrait s'agir d'un système qui assure une distribution équitable des présidences entre les membres permanents et les membres élus. Deuxièmement, ce système pourrait permettre un roulement de deux ans pour les présidences assurées par les membres permanents. Il pourrait permettre aux représentants permanents adjoints d'exercer le mandat du Président. Enfin, un tel système pourrait permettre aux présidents, s'ils le souhaitent, d'être également les corédacteurs des projets de résolution pertinents pour l'organe subsidiaire qu'ils président. Nous pensons que le cadre idéal pour les discussions futures sur un tel nouveau système serait le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, sous la direction experte de notre collègue du Koweït.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre gratitude pour le professionnalisme et le dévouement de nos collègues du Secrétariat, dont le soutien a été très précieux. Nous tenons aussi à adresser une mention spéciale au Groupe d'experts du Comité 1718. Qu'il me soit permis également de remercier les experts du Comité 1718 et ceux de la formation 2231, sur l'Iran, de leurs contributions au travail de ces organes. Bien entendu, nous souhaitons plein succès à nos successeurs : l'Ambassadeur Christoph Heusgen, de l'Allemagne, au Comité 1718, et l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve, de la Belgique, pour l'application de la résolution 2231 (2015). Nous travaillons déjà en étroite coopération avec leurs équipes pour garantir une transition sans heurt, et nous resterons à leur disposition pendant la période de transition et au-delà.

Je voudrais terminer en remerciant ma propre équipe, en particulier Mme Lila Del Colle et M. Joost Van Dieren. Ils ont travaillé avec un acharnement incroyable cette année, au service du Facilitateur et du Comité, ainsi qu'au Conseil, et ils ont, sans conteste, fait preuve d'un dévouement exceptionnel au service de la cause de la paix et de la sécurité.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur van Oosterom de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : J'essaierai d'être bref. Je me rends compte qu'il est très tard et que la séance a été longue. Je voudrais dire quelques mots au sujet de notre présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je vais présenter quelques données d'expérience sur la présidence de ces organes subsidiaires et faire quelques remarques sur le fonctionnement global, ou le non-fonctionnement, des organes subsidiaires et sur le rôle des présidents.

Tout d'abord, je tiens à rendre hommage au Secrétariat, à la Division des affaires du Conseil de sécurité et au Groupe d'experts pour l'appui qu'ils ont fourni, comme nombre d'orateurs l'ont dit. Je tiens aussi à rendre hommage aux 12 collègues loyaux et dévoués représentant des États Membres qui ne siègent pas au Conseil qui sont présents et qui s'intéressent au présent débat à cette heure tardive.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement le Comité des sanctions concernant la Libye. Ce comité

demande beaucoup de travail, peut-être pas autant que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), mais il est néanmoins actif et fonctionne dans un environnement politiquement complexe. Parfois, les divisions politiques au sein du Conseil de sécurité ont rendu les accords difficiles, même à propos de questions relativement mineures. Malgré ces divisions, nous nous sommes efforcés de permettre au Comité d'être actif et à l'écoute de la situation politique en Libye même. Par exemple, cette année, pour la première fois depuis 2011, le Comité a inscrit plusieurs individus sur la liste, du fait notamment de leur implication dans la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et les tentatives d'exportation illicite de pétrole. Nous avons adopté des critères distincts d'inscription sur la liste pour la violence sexuelle et sexiste, ce qui est un fait nouveau que nous encourageons les États Membres à continuer de prendre en compte dans le contexte d'autres régimes de sanctions. Un troisième aspect a été l'adoption de Notices d'aide à l'application liées au gel des avoirs, dont nous espérons qu'elles faciliteront l'application efficace des sanctions.

Nous avons écouté très attentivement, à titre national, les préoccupations de la Libye au sujet de la gestion des fonds gelés – une somme d'argent considérable. Nous avons très activement recherché un moyen d'aller de l'avant à ce propos au cours des discussions avec les autres membres du Comité, les représentants de la Libye et la Libyan Investment Authority, ainsi qu'au plus haut niveau à Tripoli, en commençant par le Président. Je pense que travailler avec la Banque mondiale est la meilleure façon de progresser sur cette question particulière. La population libyenne doit être convaincue que ses fonds sont gérés de la meilleure manière possible. Nous encourageons la Libye à continuer de dialoguer avec la Banque mondiale et avec le prochain président du Comité.

Malgré de grandes difficultés pour parvenir au consensus, j'ai conduit la première visite du Comité en Libye depuis la création du régime des sanctions, en 2011. J'ai pensé que le voyage avait été très utile, et j'en ai livré quelques impressions personnelles ici, au Conseil. Malheureusement, nous n'avons pas pu nous rendre dans la partie orientale de la Libye, comme cela avait été envisagé dans le mandat, mais j'espère que la deuxième partie du voyage pourra être effectuée bientôt.

L'exploitation des ressources de la Libye pour des gains personnels continue de nuire gravement à la Libye et à la paix. La compréhension de ces phénomènes sous-jacents préjudiciables est quelque chose que je recommande au Comité, ainsi qu'aux autres comités, d'étudier de plus près pour traiter plus efficacement le problème. Comment fonctionnent les économies de guerre? Qui en profite? Et que pouvons-nous faire pour nous attaquer plus énergiquement à ces intérêts?

J'en viens à présent au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. Ce régime de sanctions a été établi à la demande du Gouvernement malien. Le but des sanctions est de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au profit du peuple malien, en soutien aux efforts nationaux, notamment au moyen de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Gouvernement malien a très bien coopéré avec le Comité, et les autres signataires de l'Accord aussi. Les contacts avec la région ont été un autre élément important de notre travail, y compris par l'intermédiaire de consultations officieuses avec les pays voisins du Mali. J'étais au Mali il y a de cela quelques jours et je voudrais faire part de quelques réflexions à ce sujet.

De nombreux acteurs, notamment les parties à l'accord de paix, ont signalé les incidences positives du régime des sanctions, qui maintient une pression permettant d'avancer dans le processus de mise en œuvre. Globalement les attentes du Conseil, telles que présentées dans la résolution 2423 (2018), y compris l'évaluation des progrès nécessaires avant le mois de mars de l'année prochaine, sont bien comprises. Bien entendu, il arrive un moment où les attentes et les mots doivent se traduire en actes concrets si les échéances ne sont pas respectées. Il existe certaines dynamiques positives entre les parties depuis les élections de l'été dernier et la signature du pacte pour la paix. En même temps, les fauteurs de troubles et ceux qui violent le droit international humanitaire doivent être combattus et la dynamique à ce sujet ne semble pas avoir été assortie de résultats concrets. Nous restons prêts, durant les derniers jours de notre mandat au Conseil, à envisager l'inscription sur la Liste d'individus répondant aux critères de désignation.

J'ai également présidé le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je tiens à remercier les États de leur appui au Groupe de travail et à nos efforts pour que la présidence du Groupe de travail soit plus proactive. Cela étant, nous sommes face à un mépris absolu du droit international humanitaire et des droits de l'homme comme l'indiquent les violations et les violences croissantes dont sont victimes les enfants

dans nombre de conflits dans le monde et de situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Il me semble que cette réalité exige une mobilisation renforcée, aussi bien sur le terrain que dans le cadre du dialogue avec les États. Les efforts de l'ONU doivent également être intensifiés au niveau des pays afin d'inverser cette tendance négative.

Le Groupe de travail adopte désormais efficacement les conclusions par pays dans un délai d'un à deux mois et effectue régulièrement des visites de terrain, en se concentrant sur les pays qui sont prêts au dialogue mais qui ont besoin d'y être encouragés, comme c'était le cas au Darfour, au Soudan et au Soudan du Sud tout récemment. Je pense que des améliorations sont envisageables avec une mobilisation accrue de tous les membres du Conseil et un suivi et une mise en œuvre plus efficaces de la part du Conseil tout entier, et ce, il faut le dire, avec plus de détermination et de cohérence.

Je suis convaincu que les questions relatives au sort des enfants en temps de conflit armé sont cruciales pour la prévention et la pérennisation de la paix, et les efforts déployés ne doivent pas être limités à l'action du Groupe de travail. Je voudrais présenter ultérieurement au Conseil une liste plus complète d'enseignements tirés et de recommandations que le Conseil pourra mettre en œuvre après le départ de la Suède. Enfin, je pense que la collaboration du Groupe de travail avec la société civile a été absolument cruciale, comme c'est souvent le cas pour de nombreuses autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques d'ordre général sur les groupes de travail. Je suis d'accord avec la plupart, sinon la totalité, de ce que notre collègue néerlandais vient de suggérer dans ses recommandations pour l'avenir. Les sanctions ne peuvent pas être couronnées de succès si ce sont les seules mesures prises. Elles doivent toujours s'inscrire dans une stratégie politique plus large. Les comités des sanctions ne doivent pas fonctionner en vase clos, déconnectés de leur contexte politique. Le Conseil doit pouvoir délibérer conjointement des questions propres à un pays spécifique et des régimes de sanctions, et il convient de resserrer les échanges entre les présidents des comités des sanctions et les rédacteurs des projets de résolution prévoyant des sanctions, car les deux éléments se renforcent mutuellement.

Présider les organes subsidiaires est une tâche importante et exigeante qui s'accompagne de lourdes responsabilités. Les sanctions demeurent l'un des instruments les plus intrusifs à la disposition du Conseil de sécurité, derrière le recours à la force, et les comités de sanctions ont l'importante tâche de veiller à ce que cet instrument soit utilisé efficacement et assorti d'effets directs sur les individus et entités sanctionnés.

Il faut donc que les présidents bénéficient d'une confiance et d'une coopération accrues de la part de tous les membres du Conseil. Ils ont été nommés par le Conseil et il faut leur confier une plus grande indépendance, sans qu'ils soient garrottés ou régentés dans l'exercice de leur mandat. Cela vaut pour leurs déplacements pour le compte de leurs comités, leurs communications concernant leurs travaux ou leurs échanges avec le Conseil lui-même. Le fait que toutes les décisions des comités, si insignifiantes soient-elles, doivent être prises par consensus, a, en substance, conféré le droit de veto à tous les membres du Conseil. Bien entendu, comme nous le savons tous, ce sont les membres permanents qui, dans la plupart des cas, empêchent les comités de mener une action efficace.

Diriger efficacement les organes subsidiaires représente un défi et une responsabilité qui nécessitent des ressources et une profonde connaissance du système des sanctions des Nations Unies. Compte tenu de l'ampleur de cette responsabilité, la Suède, comme vient de le mentionner mon collègue néerlandais, a élaboré, avec d'autres États Membres, un guide des meilleures pratiques à l'intention des présidents des organes subsidiaires et des délégations concernées, afin d'aider les délégations qui entrent au Conseil à se préparer à cette tâche importante. Nous espérons que ce guide sera publié avant la fin de l'année. Puisque nous quittons le Conseil, nous espérons le léguer à nos collègues et à leurs délégations, en vue de rendre le travail d'ensemble du Conseil relatif aux sanctions plus efficace et plus efficient.

Le Président : Je remercie S. E. M. Skoog de son exposé.

Au nom du Conseil de sécurité, je saisis cette occasion pour remercier les présidents sortants de la façon dont ils se sont acquittés des responsabilités importantes que leur a confiées le Conseil.

La séance est levée à 18 h 15.